

Commune de Mérenvielle (31530)

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Pour l'année 2024, les taux d'imposition communaux sont inchangés par rapport à 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties → 44,93 % (Taux communal 20,50% + taux départemental 21,90%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties → 94,93 %,
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) → 18,17 %.

Les **taux d'imposition** de la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain ont été votés sur les bases suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties → 2,5 % (nouvelle taxe mise en place en 2024),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties → 5,40 %,
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) → 10,21 %,
- TEOMI (part fixe) → 10,80 %,
- C.F.E. → 34,55 %.

LE FONCTIONNEMENT GENERAL DES SERVICES

Recettes prévisionnelles de fonctionnement :	475 832,00 €
Résultats de fonctionnement reporté (exercices antérieurs) :	129 169,10 €
TOTAL Recettes prévisionnelles :	605 001,10 €
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	590 001,10 €
Virement à la section d'investissement :	15 000,00 €
TOTAL Dépenses prévisionnelles :	605 001,10 €

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

★ En Dépenses :

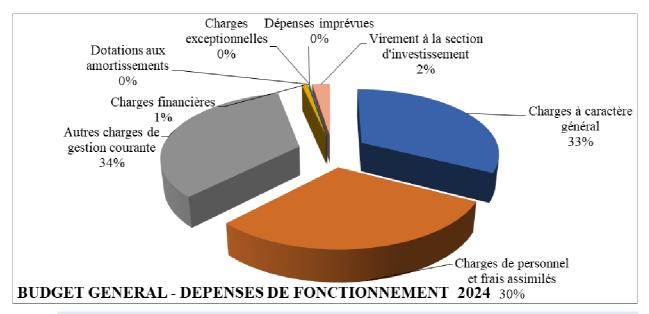
<u>Les charges à caractère général</u> sont en augmentation de **20 651 €**, soit +11,7 % principalement : entretien de terrains, de bâtiments, entretien de voirie, énergies.

<u>Les charges de personnel</u> sont en augmentation de **24 270 €**, soit +15,6 %, liées à la revalorisation des salaires de la fonction publique.

<u>Les autres charges de gestion courante</u> sont en augmentation de **8 453 €**, soit +4,25 %. Les autres dépenses comprennent la participations au SIVOM pour 178 000 € en incluant la part communale pour le fonctionnement de la crèche, les autres organismes de regroupement.

Les autres dépenses sont les subventions aux associations (5 365 €), les indemnités d'élus (8 800 €), les intérêts des emprunts (5 000 €).

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	Rappel BP 2023	2024	%
DE FONCTIONNEMENT :			
Charges à caractère général	176 603,00	197 254,10	33%
Charges de personnel et frais assimilés	155 060,00	179 330,00	30%
Autres charges de gestion courante	199 075,00	207 528,00	34%
Charges financières	6 000,00	5 000,00	1%
Dotations aux amortissements	887,00	889,00	0%
Charges exceptionnelles		_	0%
Dépenses imprévues			0%
Virement à la section d'investissement	21 087,00	15 000,00	2%
Total Dépenses :	558 712,00 €	605 001,10 €	100%

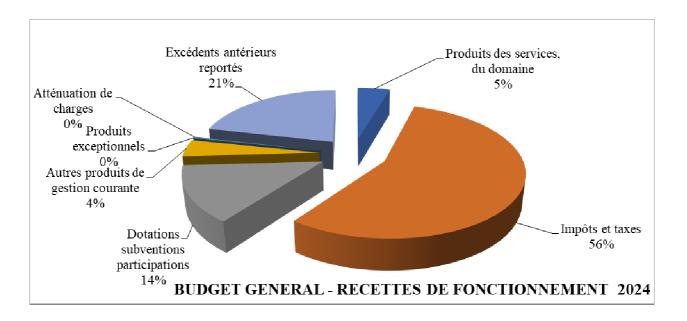


★ En Recettes

Les produits des services sont en diminution de 5 000 € par rapport au budget prévisionnel 2023. Les Impôts et taxes sont en augmentation de 14 459 €, soit une augmentation prévisionnelle globale de 4,52%. Les dotations diverses sont en faible augmentation de 860 €.

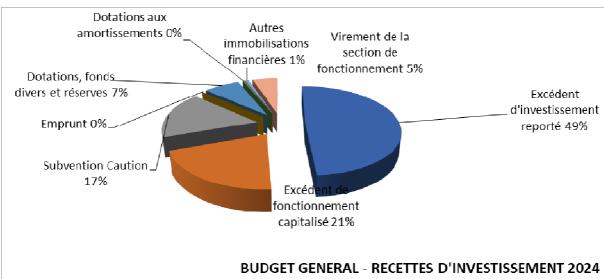
L'attribution de compensation et les participations des communes sont en diminution de 1 647 €. Le résultat reporté est en augmentation de 35 867 € et représente 21% du total des recettes.

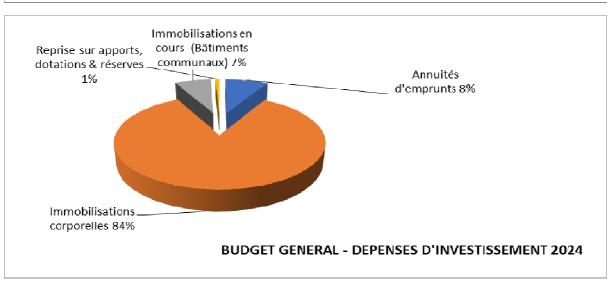
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES	Rappel BP 2023	2024	%
DE FONCTIONNEMENT :			
Produits des services, du domaine	32 434,00 €	27 434,00 €	5%
Impôts & taxes	322 492,00 €	336 951,00 €	56%
Dotations, subventions & participations	83 267,14 €	84 127,00 €	14%
Autres produits de gestion courante	26 916,85 €	25 270,00 €	4%
Produits exceptionnels	300,00€	2 000,00 €	0%
Atténuation de charges	00,00 € 50,00 €		0%
Excédent antérieurs reportés	93 302,01 €	129 169,10 €	21%
Total Recettes :	558 712,00 €	605 001,10 €	100%



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

LES DEPENSES		LES RECETTES		
Remboursement de la dette		Excédent d'investissement		
en capital	23 700,00 €	reporté 143 553,96 €		
		Excédent de fonctionnement		
Immobilisations corporelles	247 006,04 €	capitalisé 60 000,00 €		
Immobilisations en cours				
(bâtiments communaux)	20 000,00 €	Subventions d'investissement 49 880,00 €		
Reprise sur apports,				
dotations & réserves	2 150,00 €	Emprunts 00,00 €		
		Dotations, fonds divers et		
		réserves 21 338,77 €		
		Amortissements 889,00 €		
		Autres immobilisations		
		financières 2194,31 €		
		Virement de la section de		
		fonctionnement 15 000,00 €		
Total	292 856,04 €	Total 292 856,04 €		





LE BUDGET ANNEXE 2024

Nous avons dû mettre en place en 2023 un budget annexe pour assurer la gestion de **l'unité de production photovoltaïque**, destinée principalement à l'autoconsommation pour les besoins des bâtiments de la Mairie. Ce budget est géré selon une instruction comptable spécifique, dite « M4 ».

Ce budget retrace uniquement les opérations liées à cette installation, en fonctionnement et en investissement, tel que décrit ci-après :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Amortissement	629,00€		Vente de produits (EDF-OA)	300,00€
Résultat de fonctionnement			Vente de produits	
reporté	419,00€		(autoconsommation)	748,00 €
Total	1 048,00 €		Total	1 048,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		LES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Virement budget général				
	(M57)	2 194,31 €		Amortissements	629,00 €
				Résultat d'investissement	
				reporté (déficit)	1 565,31 €
	Total	2 194,31 €		Total	2 194,31 €

